

À la une

Enjeux et insuffisances de la prérogative de visite des lieux de privation de liberté du bâtonnier

étude par Fanny CHARLENT et Arnault CHAPUIS

La loi pour la confiance dans l'institution judiciaire permet désormais aux bâtonniers en exercice ou leurs délégués spécialement désignés au sein du conseil de l'ordre de visiter à tout moment les lieux de privation de liberté du ressort.

Actualité

Réforme de la discipline : pas de collaborateurs pour les avocats harceleurs

focus

Technique

Ordonnance n° 2021-1192 du 15 septembre 2021 : le cautionnement nouveau est arrivé !

par Florent LOYSEAU DE GRANDMAISON

Jurisprudence

Filiation homoparentale et droit de libre circulation : vers la consécration d'une parentalité « arc-en-ciel » européenne ?

note par Patrice LE MAIGAT
sous CJUE, gde ch., 14 déc. 2021



© Ricochet64_AdobeStock

Gazette Spécialisée

DROIT DU DOMMAGE CORPOREL

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Claudine BERNFELD

Avocate au barreau de Paris, cabinet Bernfeld Ojalvo Associés

• Frédéric BIBAL

Avocat au barreau de Paris, cabinet Bibal

AVEC LA PARTICIPATION DE

Alice BARRELLIER, William BODILIS, Aurélie COVIAUX, Estelle DHIMOLEA, Marie-Claire GRAS, Benoît GUILLON, Cyril IRRMANN, Charles JOSEPH-LOUDIN, Noémie KLEIN, Camille LAFON, Julie MAVIEL, Olivier MERLIN, Lucile PRIOU-ALIBERT, Jean-Baptiste PRÉVOST, Christophe QUÉZEL-AMBRUNAZ, Anaïs RENELIER, Sarah SICARD, Daphné TAPINOS et Adam ZAOUÏ



Plaider convaincre

➔ **SAMEDI 5 MARS 2022**

9H00-17H00

Maison de l'Amérique latine (Paris 7^e)

Formation sous la direction scientifique de **Philippe VOULAND**, **François SAINT-PIERRE** et **Marie BURGUBURU**,
avocats et co-directeurs de l'Institut de défense pénale.

PROGRAMME

08H45 Accueil des participants

09h00 Début de la formation

LA PÉDAGOGIE, CLEF DE L'ÉLOQUENCE JUDICIAIRE

Philippe Bonfils, avocat à Marseille, professeur en droit privé
et sciences criminelles à Aix-Marseille Université

QUE SIGNIFIE « PLAIDER CLASSIQUE » ?

QUE CONSERVER DE LA « PLAIDOIRIE D'AUTREFOIS » ?

Marie Alix Canu-Bernard, avocate à Paris

PLAIDER DEVANT UNE COUR D'ASSISES, MÊME EN DROIT

Roksana Naserzadeh, avocate à Lyon

12H15 Questions de la salle

12h30-14h00 Cocktail déjeunatoire

CONVAINCRE PAR ÉCRIT

Capucine Lanta de Berard, avocate à Paris

L'AVOCAT MILITANT

Raphaël Kempf, avocat à Paris

VU ET ENTENDU PAR LE JUGE

Ulrika Delaunay-Weiss, première vice-présidente au tribunal
judiciaire de Nanterre

16H45 Questions de la salle

17H00 Fin

OBJECTIFS

À l'issue de la formation, le participant sera en mesure de :

- Maîtriser les différentes manières de présenter une argumentation écrite selon les procédures et les moments de celles-ci
- Se perfectionner dans la rédaction d'une argumentation
- Connaître tous les styles de plaidoirie jusqu'aux spécificités de la plaidoirie militante
- Améliorer sa pratique de la plaidoirie

PUBLIC CONCERNÉ

Avocats

Prérequis : aucun prérequis spécifique n'est nécessaire

Formation en présentiel, dans le respect des normes sanitaires et de distanciation sociale en vigueur au 5 mars.

Annulable et remboursable gratuitement jusqu'à 3 jours avant la manifestation !

TARIF JOURNÉE : 375 € HT (soit 450 € TTC)

INSCRIPTION : <https://lext.so/nu-gPS>

Date limite d'inscription : vendredi 4 mars 2022 à 12h

RELATION CLIENTS : Claire Lorentz

claire.lorentz@lextenso.fr | 01 40 93 40 81



Validez 7H de formation
auprès du CNB !



Les formations Lextenso
sont certifiées Datadock

Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication : Bruno Vergé
Directrice générale déléguée : Emmanuelle Filiberti
Présidente du Conseil scientifique :
Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie
Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach
Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc
Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville
Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :
Tél. : 01 40 93 40 00
Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :
Tél. : 01 40 93 40 40
Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr
Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2022
* Prix TTC au n° : 20 €
+ frais de port
* Abonnement France (un an) :
Journal seul : 540,11 € TTC
Recueils + table seuls : 525,82 € TTC
Journal, recueil + table : 723,89 €
* Abonnement étranger (un an) :
Journal seul : 609 €
Journal, recueil + table : 819 €

Internet : gazette-du-palais.fr
Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0523 T 83097
ISSN 0242-6331
Dépôt légal à parution
Imprimé par Dupliprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,
53101 Mayenne CEDEX
sur des papiers produits aux Pays-Bas (couverture, 0% de fibres
recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),
issus de forêts gérées durablement ;
impact gaz à effet de serre
pour un exemplaire : 201 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2021, n° GPL430b0.
Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL432d3 ■ Réforme de la discipline : pas de collaborateurs
pour les avocats harceleurs 5
- GPL432d4 ■ Affaire “Sollacaro” : le contre-rapport et les propositions
du CNB 7
- GPL432d5 ■ Relation avocats-magistrats : les premiers pas des différents
groupes de travail 8


Doctrine

- GPL432b4 ■ Enjeux et insuffisances de la prérogative de visite des lieux
de privation de liberté du bâtonnier
étude par Fanny CHARLENT et Arnault CHAPUIS 11

Technique

- GPL432g9 ■ Ordonnance n° 2021-1192 du 15 septembre 2021 :
le cautionnement nouveau est arrivé !
par Florent LOYSEAU DE GRANDMAISON 15

Jurisprudence

- GPL432g8 ■ Filiation homoparentale et droit de libre circulation :
vers la consécration d'une parentalité « arc-en-ciel » européenne ?
note par Patrice LE MAIGAT sous CJUE, gde ch., 14 déc. 2021 19
- GPL431i5 ■ De la délivrance du permis de communiquer aux seuls
avocats personnellement désignés par le mis en examen
note par Aziber DIDOT-SEÏD ALGADI sous Cass. crim., 15 déc. 2021 22
- GPL431q6 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 25
- GPL430n7 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 31
- GPL432a1 ■ Chronique de jurisprudence de droit de la presse
par François FOURMENT et Philippe PIOT <https://lext.so/GPL432a1> 

Aux marches du Palais

Portrait

- GPL432h1 ■ Éric Lemonnier, bâtonnier de Rennes 34

Gazette Spécialisée

DROIT DU DOMMAGE CORPOREL

35

Sous la responsabilité scientifique de
Claudine BERNFELD et Frédéric BIBAL